

UN LIBRARY

... 24 1979



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



S/13049
22 janvier 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/CHINOIS

LETTRE DATEE DU 20 JANVIER 1979, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA CHINE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint 1) le texte d'une note datée du 18 janvier 1979, adressée à l'ambassade du Viet Nam en Chine par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine, protestant énergiquement contre l'envoi, par les autorités vietnamiennes, d'éléments armés chargés de pénétrer en territoire chinois et de créer de nouveaux incidents sanglants, et 2) le texte d'une note datée du 19 janvier 1979, adressée à l'ambassade du Viet Nam en Chine par le Ministère chinois des affaires étrangères, dénonçant l'usage fait par les autorités vietnamiennes de l'interruption temporaire forcée du trafic ferrovière le long de la frontière sino-vietnamienne pour calomnier la Chine. Je demande que le texte des deux notes ci-dessus soit distribué en tant que document du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de la
République populaire de Chine auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) CHEN Chu

Annexe I

Note datée du 18 janvier 1979, adressée à l'ambassade du Viet Nam
en Chine par le Ministère des affaires étrangères de la République
populaire de Chine

LE MINISTERE CHINOIS DES AFFAIRES ETRANGERES PROTESTE ENERGIQUEMENT
CONTRE L'ENVOI PAR LES AUTORITES VIETNAMIENNES D'ELEMENTS ARMES
CHARGES DE PENETRER EN TERRITOIRE CHINOIS ET DE PROVOQUER DE NOUVELLES
EFFUSIONS DE SANG

Le 18 janvier 1979, le Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine a envoyé à l'ambassade du Viet Nam en Chine une note dans laquelle il protestait énergiquement contre l'envoi continu par les autorités vietnamiennes d'éléments armés chargés de pénétrer en territoire chinois, de tuer et de blesser des citoyens chinois, de piller des bateaux de pêche chinois et de créer ainsi de nouveaux incidents sanglants.

Le texte de cette note est le suivant :

"Récemment, alors même qu'elles lançaient une invasion de grande envergure au Kampuchea, les autorités vietnamiennes multipliaient les provocations militaires à la frontière sino-vietnamienne. Du 23 décembre 1978 au 15 janvier 1979, des éléments armés vietnamiens ont pénétré en territoire chinois en 13 points de la frontière sino-vietnamienne. Ils ont ouvert le feu sans aucun scrupule, tuant quatre gardes-frontière chinois et en blessant quatre autres, faisant ainsi de nouveau couler le sang et commettant de nouveaux crimes contre le peuple chinois. En même temps, des éléments armés vietnamiens ont ouvert le feu sans provocation sur des habitants et des villages chinois en 32 points de la région frontalière, menaçant gravement la production et la sécurité des habitants chinois de la frontière.

Le 11 janvier, des troupes vietnamiennes ont utilisé des mitrailleuses légères et lourdes ainsi que des grenades pour attaquer le passage de Longbang dans le comté de Jingxi (région autonome de Guangxi). L'assaut a duré 10 heures. Cinq mille balles ont été tirées. Par suite de cette attaque, de nombreux bâtiments ont été endommagés et de paisibles habitants ont subi de grandes pertes.

Le 8 janvier à 10 h 40, des éléments armés vietnamiens ont tiré plus de cent balles sur le bateau de pêche No 7205 appartenant à la commune de Dongxing, comté autonome de Fangcheng (autrefois région autonome de Dongxing), Guangxi, qui était échoué dans les eaux territoriales chinoises à l'embouchure de la rivière Beilun qui sépare la Chine et le Viet Nam. Ensuite, les tirailleurs vietnamiens ont continué de tirer sur les pêcheurs chinois qui furent contraints d'abandonner le bateau. Les éléments armés vietnamiens

sont montés à bord du bateau de pêche chinois, l'ont pillé, s'en sont emparé et l'ont emmené au Viet Nam. Son chargement comprenait entre autres 10 000 catty de sel, 3,5 tonnes de carburant diesel, 3 chaluts et 800 mètres de câble.

Les faits qui précèdent ont montré que les autorités vietnamiennes, continuant de faire fi des avertissements répétés du Gouvernement chinois, n'ont pas cessé de faire des incursions en territoire chinois et de violer sa souveraineté, tuant et blessant des Chinois, et allant jusqu'à pénétrer dans les eaux territoriales chinoises pour s'emparer d'un bateau de pêche chinois dans le but de créer délibérément de nouveaux incidents graves. En même temps, les autorités vietnamiennes ont le front de dénaturer les faits et, incapables de distinguer le vrai du faux, d'accuser à tort la Chine 'd'envahir' le territoire vietnamien. Ces actes témoignent clairement de la férocité et de la bassesse des autorités vietnamiennes. Ils ne pourront certainement pas camoufler les traits hideux des agresseurs vietnamiens.

Le peuple chinois ressent une profonde indignation devant les nouveaux crimes perpétrés par les autorités vietnamiennes le long de la frontière sino-vietnamienne. Le Gouvernement chinois proteste énergiquement contre les provocations militaires et les actes de piraterie des autorités vietnamiennes. Il exige que les autorités vietnamiennes cessent immédiatement de violer le territoire et la souveraineté chinoise, restituent le bateau de pêche chinois et son chargement et l'indemnisent pour toutes les pertes subies. Si les autorités vietnamiennes ne tenaient pas compte des avertissements du Gouvernement chinois et continuaient leurs provocations militaires le long de la frontière sino-vietnamienne, le Gouvernement vietnamien devrait être tenu responsable de toutes les conséquences qui en découleraient."

Annexe II

Note datée du 19 janvier 1979, adressée à l'ambassade du Viet Nam en Chine par
Le Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine

LE MINISTERE CHINOIS DES AFFAIRES ETRANGERES DENONCE LE VIET NAM
QUI, PROFITANT DE L'INTERRUPTION TEMPORAIRE FORCEE DU TRAFIC FERRO-
VIAIRE LE LONG DE LA FRONTIERE SINO-VIETNAMIENNE, S'EFFORCE DE
JETER LE DISCREDIT SUR LA CHINE

Le 19 janvier 1979, le Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine a envoyé à l'ambassade du Viet Nam en Chine une note dénonçant les autorités vietnamiennes qui, profitant de l'interruption temporaire forcée du trafic ferroviaire le long de la frontière sino-vietnamienne et ayant perdu toute faculté de jugement, se répandent en calomnies contre la Chine et s'appêtent à créer de nouveaux incidents graves dans les régions situées le long de la frontière sino-vietnamienne.

Le texte de la note est le suivant : "Le 22 décembre 1978, le Département des affaires étrangères du Ministère des transports ferroviaires de la République populaire de Chine a fait savoir aux Etats membres de la Société coopérative pour les transports ferroviaires qu'un tronçon de la voie ferrée se trouvant du côté chinois de la jonction, sur l'emplacement de la frontière sino-vietnamienne, étant en très mauvais état et compromettant la sécurité du trafic, le transport international ferroviaire des voyageurs, des bagages, des colis et des marchandises à destination ou en provenance du Viet Nam devrait être temporairement interrompu à compter de cette date jusqu'à nouvel ordre, et que le train international de voyageurs assurant la liaison directe Pékin-Hanoi serait momentanément hors de service. Cette décision du Ministère chinois des transports ferroviaires est une mesure d'urgence strictement indispensable pour assurer la sécurité des voyageurs et des marchandises. La situation ainsi créée en ce qui concerne le trafic ferroviaire le long de la frontière sino-vietnamienne est entièrement le fait des autorités vietnamiennes.

Les autorités chinoises ont toujours rempli leur obligation d'assurer la sécurité et le bon fonctionnement du trafic ferroviaire de chaque côté de la frontière sino-vietnamienne. En 1976, des défactuosités sérieuses ayant été décelées sur un tronçon de plus de 300 mètres de la voie ferrée, du côté chinois de la jonction, à la frontière sino-vietnamienne, les autorités ferroviaires chinoises avaient décidé d'entreprendre des travaux de réfection et en avaient notifié par avance les autorités vietnamiennes. Toutefois, les autorités vietnamiennes ont fait obstacle aux travaux et ont saboté les réparations faites par les autorités chinoises sous le prétexte absurde que ce tronçon de la voie se trouvait à l'intérieur du territoire vietnamien. Les autorités vietnamiennes n'ont cessé d'envoyer des troupes, des forces de sécurité et des miliciens de l'autre côté de la frontière pour organiser des raids sur l'emplacement des travaux en Chine et ont même provoqué des incidents sanglants, blessant de nombreux travailleurs et

gardes-frontière chinois. Par la suite, les troupes et les forces de sécurité vietnamiennes n'ont fait que multiplier leurs incursions et leurs actes de harcèlement et de sabotage du côté chinois de la jonction ferroviaire. Pour comble, depuis quelques mois, les autorités vietnamiennes sont allées jusqu'à construire des ouvrages fortifiés et à poser des mines de chaque côté de la voie ferroviaire. Il est manifeste que ce sont ces actes arbitraires et brutaux de la part des autorités vietnamiennes qui ont rendu impossible d'assurer la sécurité du trafic sur ce tronçon de la voie ferrée.

Il importe également de souligner que la zone située du côté chinois de la jonction ferroviaire, le long de la frontière sino-vietnamienne, fait partie du territoire de la Chine et a toujours été placée sous la juridiction chinoise. Le point de jonction du réseau ferroviaire arrêté par la Chine et le Viet Nam d'un commun accord en 1955 est conforme au tracé de la frontière sino-vietnamienne. En application des dispositions de l'Accord de frontière ferroviaire entre la Chine et le Viet Nam, les autorités chinoises sont chargées de la gestion et de l'entretien du tronçon de la voie ferrée se trouvant du côté chinois de la jonction. Les autorités chinoises ont indiqué aux autorités vietnamiennes que les divergences d'interprétation quant au tracé de la frontière au niveau de la jonction du réseau ferroviaire pourraient faire l'objet de consultations et d'un règlement lors de futures négociations entre les deux gouvernements sur la délimitation de la frontière. En attendant un tel règlement, les deux parties doivent respecter le tracé de la frontière qui a été convenu, et aucune ne doit s'efforcer unilatéralement de modifier le statu quo par la force. Toutefois, les autorités vietnamiennes ont interprété à tort la modération et la tolérance dont ont fait preuve les autorités chinoises comme un signe de faiblesse. Non contentes de continuer de faire obstacle aux travaux de réfection du tronçon de la voie ferrée qui se trouve en territoire chinois en commettant des actes de sabotage, les autorités vietnamiennes se sont en outre livrées à toutes sortes de manoeuvres visant à porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Chine, ce qui a engendré des tensions de plus en plus graves aux abords de la jonction ferroviaire, sur l'emplacement de la frontière sino-vietnamienne.

Ces actions des autorités vietnamiennes sont manifestement toutes préméditées. Elles sont directement liées à leurs efforts constants pour provoquer des incidents sanglants et aggraver délibérément la situation sur l'ensemble de la frontière sino-vietnamienne, et elles font partie intégrante de leur plan stratégique d'action contre la Chine.

A présent, profitant de l'interruption temporaire forcée du trafic ferroviaire le long de la frontière sino-vietnamienne et ayant perdu toute faculté de jugement, les autorités vietnamiennes se répandent en calomnies contre la Chine et s'approprient à créer de nouveaux incidents graves à proximité de la jonction ferroviaire et dans d'autres zones situées le long de la frontière sino-vietnamienne. Une telle attitude ne peut que préoccuper gravement le Gouvernement et le peuple chinois.

Les autorités vietnamiennes doivent immédiatement cesser toutes leurs activités illégales du côté chinois de la jonction ferroviaire, sur l'emplacement de la frontière sino-vietnamienne. Elles doivent immédiatement cesser leurs provocations armées contre la Chine et renoncer à toute tentative visant à porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Chine. Faute de modifier leur conduite, elles devront assumer la responsabilité de toutes les conséquences qui en découleront.
